



**COMMUNIQUE de l'Intersyndicale Pôle Emploi
CFDT-CFE/CGC-CFTC-CGT- FO-SNAP-SNU-SUD-UNSA**

16 février 2010

Marre du compteur macabre des tentatives de suicides à Pôle Emploi

Alors que nous sommes en négociation de prévention des Risques Psycho Sociaux avec la Direction de Pôle Emploi, nous avons connaissance de 2 nouvelles tentatives de suicide de collègues : une en Languedoc Roussillon et une en Corse, sur son lieu de travail, dans des circonstances qui laissent présager un lien direct avec sa souffrance liée aux conditions de travail.

Il est clair, face à des drames similaires qui se répètent depuis la création de Pôle Emploi, que les causes d'un tel passage à l'acte sont multiples. Mais nul ne peut nier que ces tragédies qui se multiplient à Pôle Emploi sont le résultat d'un cocktail explosif dont nous connaissons toutes et tous les ingrédients dans les agences et services : emploi du temps surchargé, charges de travail excessives, carences en gestion humaine, métiers déstructurés, espaces de travail bouleversés, horaires de travail non contrôlés et salariés sous pression...

Depuis des mois toutes les Organisations Syndicales de Pôle Emploi alertent la Direction Générale et demandent une remise en cause complète d'une organisation du travail déshumanisée et pathogène. Elles considèrent que Pôle Emploi ne remplit pas son obligation de veiller à la santé mentale et physique et à la dignité de ses salariés, ce qui engage sa responsabilité pour faute inexcusable.

Il n'est pas supportable pour les Organisations Syndicales signataires de ce communiqué, que des agents puissent être amenés pour tenter de faire entendre à la Direction leurs souffrances au travail, à recourir à des actes d'automutilation ou d'attentat à leur propre vie . Il ne leur est pas plus supportable que les agressions physiques ou verbales soient banalisées et considérées comme faisant partie des risques inhérents à l'exécution normale des missions des agents.

Dans l'immédiat, l'ensemble des Organisations Syndicales demande à la Direction de Pôle Emploi, de faire une communication interne forte, pour à la fois souligner la prise en compte de la gravité de l'évènement, et annoncer la mise en œuvre de mesures concrètes , pratiques et de bon sens dans les plus brefs délais telles que les proposent encore aujourd'hui les représentants du personnel .

Les choix d'organisation du travail mis en place dans Pôle Emploi démontrent à la fois leur inadaptation à la situation du chômage, leur inefficacité à satisfaire les besoins des ayants-droits et prouvent leur contre productivité, mais également leur nocivité pour les agents et leur caractère anxiogène et déstructurant en matière de relations sociales.

Les Organisations Syndicales revendiquent une remise en cause de ces organisations du travail dont le caractère pernicieux et pathogène est constaté par tous, et mis en exergue dans les rapports effectués par des organismes extérieurs. C'est l'organisation du travail qui est à revoir ; elle doit s'adapter aux besoins des usagers et respecter les conditions de travail des personnels, et non le contraire.

Les Organisations Syndicales signataires de ce communiqué ne se contenteront pas d'engagements uniquement de pure forme de la part de la Direction, mais exigent bien au contraire des mesures immédiates et adaptées qui permettront à tous les agents de retrouver un sens à leur travail, même si ces mesures remettent en cause le calendrier de déploiement prévu par la Direction Générale. Le bien être au travail des agents et la sérénité professionnelle doivent prévaloir sur toutes autres considérations.